ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2023

VISANT À INTERDIRE LES VOLS EN JETS PRIVÉS - (N° 885)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 12

présenté par Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur de l'aviation d'affaire représente 3 % des émissions du transport aérien en France soit 0,2 % des émissions du pays et 0,001 % des émissions mondiales. Autant dire que l'interdiction des vols en jets privés n'est que symbolique, relent d'une vision de la société marquée par la lutte des classes.

Plus déconnecté du réel encore, en s'attaquant à ce secteur, ceux qui se réclament du coté des " travailleurs " risquent in fine de porter préjudice à 101 500 emplois directs et indirects.

Parce que l'écologie doit changer de visage et doit devenir positive et efficace, il convient de supprimer cet article aussi totémique qu'inutile.